

# AMENAGEMENT GLOBAL DU PARC ASTERIX

## DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

### Pièce N : Complétude du Dossier



**MAITRE D'OUVRAGE**



**Grévin et Cie SA & Parc Astérix**

Autoroute A1  
60128 Plailly

**Pièce N :**

**Complétude du Dossier**



MEDIATEPPE Conseil  
Agence d'Alfortville

Anaïs SOKIL  
& Gilles DOUCE



Service Line Environnement

Eric Meyer  
Remi Fréon



Egis conseil

Emilie Cuesta

**Date**

Mars 2024

**Pièces à joindre à tous les dossiers :**

<b>Pièces à joindre</b>	<b>Pièces du dossier, chapitres</b>
P. J N°1 – Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet [2° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]	Pièce P
P. J N°2 – Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (notamment du point 4 du CERFA et des pièces n°3 et n°6) [7° de l'article R.181-13 du code de l'environnement]	Les éléments graphiques sont intégrés à chaque pièce. Les plans sont disponibles en Pièce L - Annexes
P. J N°3 – Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain [3° de l'article R.181-13 du code de l'environnement]	Pièce E avec renvoi à la Pièce L – Annexes
P.J n°4 – Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R.122-3-1 du code de l'environnement [5° de l'article R.181-13 du code de l'environnement]	Pièce F2 et Pièce L
P. J n°7 – Une note de présentation non technique du projet [8° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement]	Pièce F1 La note de présentation non-technique y est intégrée.

**Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :**

<b>Volet 5/ Dérogation « Espèces et Habitats protégés »</b>	
<b>Pièces à joindre</b>	<b>Pièces du dossier, chapitres</b>
P. J N°89 – Des espèces concernées, avec leur nom spécifique et nom commun [1° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Introduction de la partie A, Chapitre 1 de la partie C, Cerfas (annexes spécifiques)
P. J N°90 – Des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe [2° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Chapitre 1 de la partie C
P. J N°91 – De la période ou des dates d'intervention [3° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H et Annexes spécifiques
P. J N°92 – Des lieux d'intervention [4° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Chapitres 3 et 4 de la partie A et chapitres 1 et 2.2 de la partie C
P. J N°93 – S'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques sur les espèces concernées [5° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Chapitres 2 et 3 de la partie C
P. J N°94 – De la qualification des personnes amenées à intervenir [6° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Chapitres 2 et 3 de la partie C et Annexes
P. J N°95 – Du protocole des interventions : modalités techniques et modalités d'enregistrement des données obtenues [7° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Annexes
P. J N°96 – Des modalités de compte-rendu des interventions [8° de l'article D. 181-15-5 du code de l'environnement]	Pièce H, Annexes
<b>Volet 9/ Autorisation de défrichement</b>	
<b>Pièces à joindre</b>	<b>Pièces du dossier, chapitres</b>
P. J N°106 – Une déclaration indiquant si, à la connaissance du pétitionnaire, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédents l'année de la demande.  Lorsque le terrain relève du régime forestier, cette déclaration est produite dans les conditions de l'article R. 341-2 du code forestier [1° de l'article D.181-15-9 du code de l'environnement]	Pièce I « Autres éléments justifiant la demande d'autorisation de défrichement », chapitre 5
P. J N°107 – Sur le plan de situation mentionné au 2° de l'article R.181-13, la localisation et la superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies	Pièce I « Autres éléments justifiant la demande d'autorisation de défrichement », chapitres 3 et 4
P. J N°108 – Un extrait du plan cadastral [3° de l'article D.181-15-9 du code de l'environnement]	Pièce I « Autres éléments justifiant la demande d'autorisation de défrichement », chapitre 4

<b>Etude d'impact</b>	
<b>Éléments à intégrer</b>	<b>Pièces du dossier, chapitres</b>
Un résumé non technique des informations	Pièce F1 « RNT »
<p>Une description du projet, y compris en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description de la localisation du projet</li> <li>• une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition nécessaires, et des exigences en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et de fonctionnement</li> <li>• une description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du projet, relatives au procédé de fabrication, à la demande et l'utilisation d'énergie, la nature et les quantités des matériaux et des ressources naturelles utilisés</li> <li>• une estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus, tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, le bruit, la vibration, la lumière, la chaleur, la radiation, et des types et des quantités de déchets produits durant les phases de construction et de fonctionnement.</li> </ul>	Pièce F2, Partie 1 « Présentation du projet », notamment chapitres 5 et 7
<p>Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, , et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial de l'environnement peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ;</p>	Pièce F2, Partie 2 « Description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement », notamment chapitres 10 pour la synthèse des aspects pertinents et 11 pour l'évolution probable en l'absence de mise en œuvre du projet
<p>Une description des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 du code de l'environnement susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet : la population, la santé humaine, la biodiversité, les terres, le sol, l'eau, l'air, le climat, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris les aspects architecturaux et archéologiques, et le paysage</p>	
<p>Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la construction et de l'existence du projet, y compris, le cas échéant, des travaux de démolition ;</li> <li>• de l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources ;</li> <li>• de l'émission de polluants, du bruit, de la vibration, de la lumière, la chaleur et la radiation, de la création de nuisances et de l'élimination et la valorisation des déchets ;</li> <li>• des risques pour la santé humaine, pour le patrimoine culturel ou pour l'environnement ;</li> <li>• du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées.</li> <li>• des incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique ;</li> <li>• des technologies et des substances utilisées</li> </ul>	<p>Pièce F2,</p> <p>Partie 4, Chapitres 2 et 3</p> <p>Partie 4, Chapitre 6</p> <p>Partie 4, Chapitre 5</p>

